



**PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

N° D'IMPRIMÉ C69880006

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER 494

NATURE DU CONTRÔLE

Contre-visite

(3) DATE DU CONTRÔLE

14/01/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26059418

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/03/2026

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique.

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

Défaillances majeures :

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant AVG, AVD

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD

4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse AVD

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant AV

7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033C324

(9) RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

Défaillances mineures :

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0409 P0401 P1459 P0490 P1351

AUTOSÉCURITÉ

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

Vérification non réalisée du statut du véhicule en lien avec une campagne de rappel « grave ». Pour connaître les informations relatives au statut du véhicule, vous pouvez consulter le site <http://histovec.interieur.gouv.fr> ou vous rapprocher du constructeur, de son mandataire ou d'un concessionnaire agréé par celui-ci.

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ère mise en circulation

EK-265-VL (F) 15/03/2017 19/03/2008

Marque Désignation commerciale

CITROEN C4 PICASSO

(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre

VF7UD9HZC45266493 M1 VP

Type/CNIT Énergie

MCT5316V6106 GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

225747

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT	ARRIERE
G	D	G
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : +2.0 %	+2.0 %	D

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 26059367

DATE : 13/01/2026

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S033C324

ENCHÈRESVO
VÉHICULES D'OCCASION

DEFAILLANCES CRITIQUES : TRAVAUX REALISES



N° D'IMPRIMÉ C69880417

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER 494

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(3) DATE DU CONTRÔLE

13/01/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26059367

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances critiques :

5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences AVG, AVD

Défaillances majeures :

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement défectueux ou manquant AVG, AVD

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD

4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse AVD

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant AV

7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033C324

(9) RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 033C1356

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1^{ère} mise en circulation

EK-265-VL (F) 15/03/2017 19/03/2008

Marque Désignation commerciale

CITROËN C4 PICASSO

(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre

VF7UD9HZC45266493 M1 VP

Type/CNIT Énergie

MCT5316V6106 GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

225736

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+2.6 m/km		
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :	7 %		24 %	
Forces verticales :		913 daN		638 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	286 daN		284 daN	255 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %			2 %
Forces de freinage (efficacité) :	286 daN	284 daN	255 daN	251 daN
Taux d'efficacité global ($\geq 50\%$) :	69 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) :	30 %			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	+2.0 %		+2.0 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-4.0 %		-4.0 %	

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : +2.0 %

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %